

Séance du Conseil général du 3 octobre 2023

### **DECISIONS**

Lors de la séance du 3 octobre 2023, un règlement et deux investissements ont été présentés pour approbation au Conseil général d'Attalens.

# Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le règlement en vigueur jusqu'alors ne prévoyait pas d'émoluments pour la saisie et la numérisation des permis de construire ainsi que le contrôle des bâtiments pour les risques liés au feu.

Les principales modifications apportées au règlement portent sur :

- l'ajout des émoluments manquants
- la fixation de tarifs maximum
- la reprise dans les « tarifs, taxes et émolument » des montants applicables à l'entrée en vigueur.

Les modifications découlent pour la plupart de la base légale et des recommandations du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

Le Conseil général a approuvé le règlement à l'unanimité.

# Financement de l'achat d'un bâtiment au chemin des Artisans

Lors de l'élaboration de la zone artisanale, le Conseil communal a prévu une clause de préemption dans les contrats de vente. Ce droit accorde à la commune la possibilité de pouvoir acheter avant tout autre personne le bien immobilier mis en vente.

Le bâtiment mis en vente au chemin des Artisans fait l'objet d'un tel droit. Le Conseil communal s'est donc posé la question de l'opportunité de l'acquérir pour une utilisation communale. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Parcelle 1729 de 1'436 m2
- Surface au sol 20 x 25m
- Volume de 3'300m3
- Chauffage central à pellets
- Env. 10 places de parc



L'achat de ce bâtiment permettrait de répondre à de nombreux besoins d'ores et déjà identifiés et avérés. Les affectations potentielles sont variées et seront complétées par le groupe de travail qui se penchera sur le projet :

- Local dédié à la jeunesse
- Activités sportives d'intérieur
- Appartement de secours

• .

Le Conseil général a approuvé le financement de l'achat du bâtiment pour un montant de CHF 1'560'000.- (prix d'achat + frais d'achat) par 26 voix et 2 abstentions.

# Financement de la participation communale pour l'amélioration de la desserte forestière au Chemin Neuf

Ce chemin forestier a été construit en plusieurs étapes sur une période allant de 1920 à 1960. Par la suite, une nouvelle couche de bitume a été posée par endroits. Aujourd'hui, elle présente des trous ou des fissures et le bord du chemin s'est affaissé à certaines places.

Le but du projet, mené sous la houlette du canton, est l'amélioration de la desserte pour les camions de transport de bois et les autres utilisateurs : propriétaires de forêt, cyclistes et randonneurs.

La longueur du chemin dans le périmètre est de 3 kilomètres. Les mesures de réfection sont cependant prévues sur une longueur d'environ 900 mètres.

Le coût total du projet est de CHF 481'000.-, la participation de la commune d'Attalens s'élevant à CHF 40'000.-.

Le Conseil général a approuvé le financement à l'unanimité.



Police du feu

# **SERVICE TECHNIQUE**

# Contrôles périodiques

La commune dispose depuis deux ans d'une collaboratrice technique, qui travaille comme spécialiste communale en protection incendie. Ce poste, créé suite à la reprise par les communes de tâches auparavant dévolues à l'ECAB, consiste à étudier les demandes de permis de construire pour les enquêtes simplifiées, mais surtout à visiter les bâtiments pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences en matière de protection incendie.

La fréquence du contrôle périodique des bâtiments est la suivante :

- tous les 5 ans, en présence d'un expert de l'ECAB, pour les bâtiments avec un risque d'incendie élevé comme les EMS ou les écoles
- tous les 10 ans pour les bâtiments avec un risque d'incendie faible à modéré comme les immeubles d'habitation ou les restaurants.

Il est à relever qu'un contrôle de sécurité feu est effectué pour les habitations individuelles (3 logements maximum) par la spécialiste communale lors de la visite en vue de l'octroi du permis d'habiter. Ensuite, les habitations individuelles ne sont plus soumises à un contrôle périodique, mais relèvent de la propre responsabilité des propriétaires. La commune peut cependant procéder à un contrôle lorsqu'elle le juge nécessaire.

Nous en profitons pour rappeler quelques principes généraux que nous vous invitons à respecter pour limiter au maximum les risques d'incendie dans les immeubles d'habitation et les parkings.

Il est important de garder les voies d'évacuation dégagées. Les cages d'escalier doivent être libres et sûres en tout temps. Elles constituent des voies d'évacuation pour les occupants et des voies d'accès pour les services de secours. Une largeur de passage de 1.2 m au minimum doit être assurée. Les portes qui mènent à une cage d'escalier doivent être fermées. Le matériel d'extinction des incendies doit toujours être disponible.



# **AUTORISE**

- Posters et tableaux muraux
- Paillasson
- Par appartement : une armoire à chaussures fermée, fixée au mur et incombustible
- Porte-parapluies



# **NON AUTORISE**

Meubles combustibles Vélos, poussettes Matériel combustible Appareils électriques Bougies, etc...

Dans les parkings privés de plus de 600 m2, les principales mesures sont les suivantes.

#### Les sorties de secours doivent:

- être clairement indiquées
- être libres et accessibles en tout temps
- toujours être déverrouillées.

#### Ce qui est permis par place de parc

- un jeu de pneumatiques
- une armoire pour accessoires de véhicules:
  - combustible de 0.5 m3 ou
  - incombustible de 1 m3
- des équipements de sports

#### Ce qui est interdit

- réparer des véhicules à moteur
- faire le plein avec des jerricans
- entreposer des bouteilles de gaz liquéfié
- entreposer du carburant
- entreposer des matériaux combustibles
- stocker des conteneurs et sacs à ordures



# Carte dégriffée commune

# TRANSPORTS PUBLICS

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des villes et communes. Son principe est le suivant : plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

La carte existe en deux niveaux de prix, le niveau le plus avantageux étant disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2º classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2º classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 <sup>re</sup> classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 <sup>re</sup> classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page **cartejournaliere-commune.ch** 

Pour les habitants d'Attalens, la commune offre des conditions préférentielles : une réduction de CHF 10.- par carte journalière est octroyée pour les cartes vendues au guichet communal. Il n'y a pas de réservation possible. Ce geste en faveur du développement durable représente un coût annuel d'environ CHF 10'000.- pour la commune.



# Collaboration avec la Commune de Granges

## **SERVICE TECHNIQUE**

Suite à la sollicitation de la Commune de Granges et une analyse au niveau de la Basse-Veveyse, le Conseil communal a validé cette collaboration au niveau du service technique.

Le service technique d'Attalens fournit à la Commune de Granges des prestations dans différents domaines et en particulier dans le domaine de la police des constructions.

Une présence hebdomadaire dans les locaux communaux de Granges est organisée. Elle permet un service de proximité et limite les échanges de documents et données informatiques. Ces prestations font l'objet d'un décompte et d'une facturation mensuelle.

Le Conseil communal de Granges conserve ses compétences et responsabilités.



Ce qui change pour Attalens

### **ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS**

La nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec à la clef une réorganisation de la défense incendie et des secours du canton de Fribourg.

La conséquence principale pour la défense incendie est un nouveau découpage territorial avec un seul bataillon de sapeurs-pompiers pour les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse, avec 14 bases de départ dont 3 en Veveyse : Châtel-St-Denis, Granges et Grattavache.

## Ce qui change pour Attalens

La règlementation applicable, notamment l'obligation de servir et la taxe, est la même pour toutes les communes du sud fribourgeois rattachées à ce bataillon et découle des statuts de l'association.

# **Obligation de servir**

# Dispense de taxe d'exemption

Avant	Nouveau	Avant	Nouveau
20 – 42 ans	18 – 40 ans	•Al – inaptes au travail	•18 - 20 ans
Taxe d'exemption		<ul> <li>Étudiants écoles supérieures</li> <li>Aide personne invalide</li> <li>Plus de 15 ans de service</li> </ul>	Rente Al     Aide personne invalide     Membres d'un autre bataillon
Avant	Nouveau	• Membres du centre de renfort	• Membres services d'urgence
Fourchette CHF 0 – 300	Fourchette CHF 0 – 200		<ul> <li>Conseillers communaux</li> <li>Préfets et lieutenants de préfet</li> <li>Membres organes de conduite</li> </ul>
2022 : CHF 80	2023 : CHF 150		
			• Requérants d'asile



# Finances communales

# LE BUDGET 2024

Pour la 4ème année, Attalens pratique le plan comptable harmonisé MCH2 et vit sa période de budgets dans une certaine normalité.

**Compte de résultat**: Le Conseil communal et les chefs de service se sont impliqués dès la moitié de l'année 2023, en passant en revue systématiquement les états financiers de l'année en cours et les besoins. Ce travail a également été fait dans les différentes associations où les membres de l'exécutif sont impliqués dans les comités directeurs. Le budget 2024 se monte ainsi à 25.04 mio CHF de charges, contre 23.4 mio CHF pour 2023.

Le défi reste de taille, puisque certaines charges de district, en faveur de la santé et du social (RSSV), de la professionnalisation de l'Association des communes de la Veveyse (ACV), du COV entre autres, continuent d'augmenter. Globalement, les charges liées augmentent de 747'000 CHF.

Veillant à suivre au plus près l'évolution des revenus en lien avec les impôts, tant ordinaires que spéciaux, le Conseil communal a prévu une hausse de 373'000 CHF. Le prélèvement au capital est dans un ordre de grandeur supérieur au budget précédent avec un montant de 973'000 CHF, contre un prélèvement estimé à 490'000 CHF en 2023. Le Conseil communal relève à nouveau que les « bonnes années du passé » sont d'une grande importance pour maintenir un équilibre financier et garder ainsi une situation fiscale très favorable.

**Investissements**: 2024 voit la poursuite de la mise en pratique concrète du programme de législature avec 7 nouveaux crédits à hauteur de 2'994'000 CHF. Le programme de législature se reflète également dans la planification financière, avec une vision à 5 ans.

Le Conseil communal se veut rassurant dans l'élaboration du budget 2024, sachant que les statistiques fiscales continuent de montrer que la Commune peut compter sur des revenus réguliers. En cas de prélèvement au capital, les bonnes années du passé nous permettent également d'assumer les dépenses, tant communales que de district, qui se veulent au service des citoyens. De par les évolutions régionales, le Conseil communal est néanmoins conscient que le défi du budget équilibré par « prélèvement au capital » restera présent pour les prochaines années. Ce sujet a déjà été abordé avec la Commission financière. Les réflexions se poursuivront lors du bouclement des comptes 2023.



# Les nouveaux apprentis

# **ATTALENS — ENTREPRISE FORMATRICE**

La Commune d'Attalens forme six apprentis : deux assistantes socioéducatives à la Crèche Les Petits Lions, trois agents d'exploitation, deux à la voirie et le troisième à la conciergerie et une employée de commerce à l'administration communale.

Ils sont accompagnés durant tout leur parcours par leur formateur et des responsables de service qui leur apprennent leur métier.

Rencontre avec les trois jeunes apprentis qui ont débuté leur formation cette année.



OCEANE GENIN

Apprentie assistante socioéducative



QUENTIN CHALET

Apprenti agent d'exploitation



#### MARCO NOGUEIRA

Apprenti agent d'exploitation

## Mon origine

J'ai 18 ans. Je viens de Porsel. J'ai toujours vécu en Veveyse où j'ai effectué toute ma scolarité obligatoire.

### Mes passions

Je suis très attachée à ma famille avec qui j'aime passer du temps. J'aime aussi écouter de la musique et rencontrer mes amis.

# Ma nouvelle fonction

J'ai toujours eu envie de travailler avec les enfants.

Après une année comme jeune fille au pair, j'ai effectué un an de stage à la crèche Les Petits Lions. J'ai ensuite été engagée comme apprentie assistante socio-éducative.

Dans mon travail, j'apprécie tout particulièrement le contact avec les enfants.

# Mon origine

J'ai 16 ans. J'habite à Attalens où j'ai suivi ma scolarité avant de poursuivre au CO de Châtel-St-Denis.

### Mes passions

J'ai une moto depuis peu. C'est ma principale passion pour l'instant!

### Ma nouvelle fonction

Après avoir effectué un stage à la voirie d'Attalens, j'ai été engagé comme apprenti agent d'exploitation.

Dans mon travail, j'apprécie beaucoup la variété des tâches et les activités manuelles.

Pour l'instant dans mon métier, tout me plaît, mais j'aime particulièrement effectuer des travaux à l'extérieur.

### Mon origine

Je viens d'avoir 15 ans. J'habite Bossonnens où j'ai suivi ma scolarité avant d'étudier au CO de Châtel-St-Denis.

#### Mes passions

J'aime beaucoup le sport. Durant mes loisirs, je pratique le MMA, un mélange d'arts martiaux et j'envisage de reprendre le foot.

# Ma nouvelle fonction

L'intérêt pour mon métier m'est certainement venu de mon père, lui aussi agent d'exploitation.

J'ai effectué des stages dans plusieurs communes. Cela m'a donné envie d'exercer ce métier, pour la variété des activités et les travaux manuels.



**Apprenties** 

# **REUSSITE DU CFC**

Deux apprenties ont terminé leur apprentissage cette année et ont brillamment obtenu leur CFC. Nous les félicitons toutes les deux et leur souhaitons un bel avenir professionnel. Il s'agit de :

- Nora Perroud : agente d'exploitation orientation conciergerie avec une note globale d'examen de 5.1 et un 6 comme note d'expérience. Elle a fini 2ème du canton. BRAVO !
- Mathilde Cousin : assistante socio-éducative avec une note globale d'examen de 5.1



10 ans déjà

# **MIDNIGHT GAMES**

Le 23 septembre dernier a été célébré le dixième anniversaire des soirées Midnight Games. Pour commémorer l'événement, une journée portes ouvertes a été organisée.



Les visiteurs avaient la possibilité de visiter la salle de gym, spécialement aménagée pour refléter l'ambiance des soirées habituelles, enrichie de quelques jeux supplémentaires. Des bulles gonflables Bubble Foot étaient également disponibles, offrant une expérience ludique et originale.

Un stand de restauration, où les coachs proposaient hot-dogs et soupes, permettait de se restaurer dans une atmosphère conviviale.

Le groupe Everfresh, une section de prévention de IdeeSport, était

présent pour discuter de sujets importants tels que le tabac, l'alcool, les drogues et d'autres problématiques adolescentes. REPER a également contribué à l'animation de la journée avec un stand de crêpes et un espace jeux et détente.

En conclusion, nous sommes reconnaissants envers tous ceux qui ont contribué à faire de cet événement, qui a attiré une centaine de participants, un moment mémorable et nous sommes motivés à continuer notre mission en faveur des jeunes de notre région.

Les chefs de projets, Alexandre Brand et Léonard Savoy

Grâce à Midnight Games, des animations sportives ainsi que des soirées à thèmes sont proposées aux 9, 10 et 11H jusqu'à 17 ans, sous la supervision de plusieurs coachs.

Ces soirées permettent aux jeunes de se retrouver pour se défouler ou simplement discuter. Des activités variées sont proposées comme du ping-pong, du babyfoot ou encore des matchs de foot. Des soirées à thème sont régulièrement organisées : séance photo, maquillage ou encore soirée déguisée.

Alors, intéressé ? On t'attend le samedi soir de 20h à 22h30 à la salle de gym Le Baobab.



Commune

# EN BREF

Fermeture bureau communal et déchetterie : Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du lundi 25 décembre au vendredi 5 janvier 2024.



**La déchetterie et le compost** seront fermés les lundis 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Déneigement :** Afin que le service de voirie puisse travailler sans encombre, rappelons que les automobilistes doivent libérer les places de parc et voies publiques de minuit à 6h00 du matin lorsque des chutes de neige sont annoncées. De plus, il est interdit de débarrasser la neige sur la voie publique (route cantonale, communale ou trottoir) avant et après le passage des engins de déblaiement.